



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : 04-05-24

**REMBOURSEMENT
DES BILLETS DU
SPECTACLE DU 7
AVRIL 2024 AU POLE
CULTUREL LES
FLORALIES**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE SUR MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Serge KUBRYK, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 Mai 2024

PRÉSENTS :

M. Serge KUBRYK, Maire - M. Jacques GAUTIER, 1^{er} adjoint – Mme Béatrice PIERRE, 2^{ème} adjoint - M. Jean-Claude ESCALBERT, 3^{ème} adjoint – Mme Marie-Dominique ROBIN, 4^{ème} adjoint - M. Philippe BRULON, 5^{ème} adjoint, Mme Marie-France LACROIX, Mme Monique BOUSSAUD, M. Michel SIRE, M. Pierre-Jacques CARLES, M. Christian NOLLEAU, M. Jean-Jacques LEJEUNE, M. Pierre DILLANGE, Mme Sylvia FREMIT, Mme Nathalie GUERIN, Mme Christelle CHARRIER, Mme Alexandra DERVIN, M. Gérard THIBAUD, Mme Dominique RATHOUIN-LALLEMENT, Mme Beate REINHARDT, et M. Eric BRONNER, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS :

Mme Georgette CLAVÉ donne pouvoir à M. Serge KUBRYK.

ABSENTS :

M. Jacques FLATIN.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre DILLANGE est désigné secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme PIERRE

Dans le cadre des animations locales, un spectacle était programmé le 7 avril 2024 au Pôle Culturel Les Floralies, à savoir :

➤ **Le Tour du Monde en 80 jours**

En raison de problèmes de santé rencontrés par une comédienne, le spectacle désigné ci-dessus a été annulé. Le report à une date ultérieure du spectacle a été envisagé mais il n'a pas été possible de trouver un accord sur une date commune. Il faut donc rembourser les billets du spectacle.

Les détenteurs de billets ont été informés de cette décision et invités à restituer leurs billets, accompagnés d'un RIB au Service Culturel, **avant le 07/06/2024** pour remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** le remboursement des billets ;
- **autorise** Le Maire à signer tout document relatif à cette décision et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Affiché le 04/06/2024.

Le Maire,


Signé en Conseil Municipal
Kubryk
Date de signature : 31/05/2024
Qualité : Maire de La Tranche sur
Mer

Le secrétaire de séance,


Pierre DILLANGE